

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 22 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 13 Votants : 15 Procurations : 2

Date de convocation : 15 juillet 2024

Date d'affichage : 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Magali COULET, Christian JULIAN, Michèle BARASCUD, Jean-François GALLIARD, Sabine THOMAS, Virginie GOVIGNON

Représentés : Yvan BOUAT par Jean-François GALLIARD, Lionel CAYRON par Paulette FOURNIER

Objet : Indemnités élus

Délibération n° 2024-73

Vu la délibération n° 2020 – 28 du 23 mai 2020 qui concerne les indemnités d'élus,
Vu la démission de Madame Paulette FOURNIER au poste de 4^{ème} adjoint,
Vu la délibération n° 2024-72 qui détermine à 3 postes le nombres d'adjoint au maire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre à jour la délibération prise en 2020,

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, maintenu aux taux suivants :

Maire : 51.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
1^{er} adjoint : 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
2^e adjoint : 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
3^e adjoint : 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 22 juillet 2024

Le secrétaire de séance
Alain DELMAS

Le Maire,
Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le : 25 JUL. 2024
Publié le : 25 JUL. 2024